Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_055-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/055

OBJET :

Eglise Notre Dame du Val d'Amour
Programme de travaux incluant la réfection du beffroi et la restauration des vitraux

Date de convocation : **22 mars 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **18 avril 2024**

L'an **2024, le 04 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir OISEAU Christelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme FITA Claire (pouvoir BLESS Mathieu) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. BACOU Julien (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BUNEL Sylvie).

Absents sans pouvoir : 1
Mme KAOUANE Louisa.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

M. DURAND Eric a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_055-DE

L'église du Val d'Amour, située dans le centre ancien de Graulhet est l'édifice cultuel majeur de la commune. Propriété de la Ville, elle fait face à l'Hostellerie du Lyon d'Or, monument historique classé et elle s'inscrit dans le parcours de découverte du patrimoine architectural du quartier de Panessac.

Des travaux d'entretien sont menés régulièrement.

C'est ainsi que par délibération 2024-017 en date du 10 janvier 2024, la mairie a validé une intervention sur les vitraux, la Commission d'Art Sacré du Diocèse ayant saisi la municipalité sur ce sujet d'intérêt public local.

Considérant que l'entreprise qui devait être retenue a quitté le territoire de nouveaux devis ont été réalisés.

En effet, neuf des dix vitraux, datant de la dernière moitié du XIXe siècle et qui ornent l'étage supérieur nécessitent une restauration.

Cependant depuis lors, des interventions structurelles plus conséquentes se sont avérées nécessaires au niveau du beffroi abritant les cloches.

En effet, la charpente permettant jadis le balancement des cloches s'est détériorée. La poutre qui en assure la tenue a commencé à montrer des signes de faiblesse. Une réfection s'impose afin que le soutien des cloches et de leur joug dont le poids est très important, soit amélioré.

Même si la sécurité de l'ouvrage dans son ensemble n'est pas à ce jour engagée, il est indispensable de s'employer à pérenniser la structure du clocher de l'église Notre Dame du Val d'Amour.

Cette intervention permettra de moderniser le système de sonnerie électrique des cloches, les habitants de Graulhet étant attachés à leur tintement, leur rythme étant pour beaucoup encore un repère temporel.

Il s'agit aujourd'hui pour la collectivité de pourvoir aux travaux d'investissement sur cet édifice. Ils correspondent à un réel besoin dans la vie du quartier et de la cité et permettent de maintenir vivant un patrimoine que les siècles passés ont légué à l'ensemble des familles de la commune.

Les partenariats financiers sont recherchés afin d'atteindre cet objectif auquel la collectivité est attachée parce qu'il concourt à la mise en valeur du centre ancien au même titre que les politiques d'amélioration de l'habitat, de redynamisation du commerce et de traitement des espaces publics.

Le dossier DETR doit être déposé avant le 15 avril. Le plan de financement pourra être réajusté après recherche d'autres financeurs.

Les participations figurent dans le plan prévisionnel de financement ci-dessous :

Travaux	**Montant HT**	**DETR**	**%**	**Association Diocésaine**	**%**	**Mairie**	**%**
Vitraux	43 283	21 641	50%	10 820	25%	10 821	25%
Beffroi + joug	37 240	18 620	50%			18 620	50%
Cloches	6 882	3 441	50%			3 441	50%
ENSEMBLE	**87 405**	**43 702**	**50%**	**10 820**	**12%**	**32 882**	**38%**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_055-DE

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel en vue de la réalisation de ces travaux.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer auprès des partenaires financiers les demandes de subvention correspondantes.

- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Eric DURAND**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »